

EPREUVE

Commande n° **25305600**

Ordre n° **454485400**

Dates de parution	01/04/2025
Zones / Départements	LERQTDD90 (LER - D90 Belfort)
Rubrique	Annonces légales et judiciaires - Avis - Avis administratifs - avis au public
Code postal	90020 - BELFORT
Annonceur	1679182 - VILLE DE BELFORT
Opérateur création	REBIZZADERV
Opérateur modification	REBIZZADERV

TERRITOIRE DE BELFORT

Commune de BELFORT

Avis de concertation du public En application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme Relative au projet de mise en compatibilité du PLU

Objet de la concertation :

Dans le cadre de ses compétences relatives à l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités, la Ville de Belfort souhaite créer, rue Floréal, une « Plaine des Sports ». Celle-ci, largement dédiée au football, comporterait des équipements de sports urbains en libre accès et concentrerait des activités sportives au stade Roger Serzian. Ce projet s'explique notamment par l'ancienneté du stade Étienne Mattler, qui, situé à 1,5 km au Nord du stade Serzian, n'est plus conforme aux attentes des clubs de football.

L'ensemble de ces installations nécessite une mise en compatibilité du PLU de la commune afin de faire évoluer le zonage aux abords du stade Serzian pour permettre la réalisation des aménagements nécessaires à cette Plaine des sports. En effet, le site où doit s'implanter le projet se situe dans une zone initialement prévue pour recevoir des habitations (classement au PLU en UBb). Ainsi, la construction des équipements sportifs nécessite de faire évoluer les parcelles en UUa.

Cette ambition implique une concertation préalable au titre du Code de l'Urbanisme qui permet de débattre avec le public de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y rattachent, ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement de la zone concernée.

En application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, la Ville de Belfort organise une concertation préalable.

Modalités de la concertation :

Cette concertation publique se déroulera durant toute la durée du projet.

Le dossier lié à la concertation est disponible depuis le site Internet de la commune : www.belfort.fr (rubrique Cadre de Vie - PLU) et mis à disposition en mairie de Belfort, Place d'Armes, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que le samedi matin de 8h30 à 12h00.

Les observations et remarques pourront également être transmises :

- par courriel à l'adresse suivante :

concertation@mairie-belfort.fr,

- par écrit à partir du registre mis à disposition en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,

- par courrier adressé à Monsieur le Maire de Belfort à l'adresse suivante : Mairie de Belfort, Direction de l'Urbanisme, place d'Armes - 90000 BELFORT.

Au terme de la procédure, le bilan de concertation sera présenté au Conseil Municipal et rendu public.

454485400